



AMICALE DES SPORTIVES FRANÇAISES

Maison des associations, 54 rue JB Pigalle, Boite 56, 75009 Paris
www.adsf-paris.fr / adsf.paris@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION 2023 - 2024

Reprise des cours le lundi 18 septembre 2023

J'ai l'honneur de solliciter mon admission comme membre de "l'Amicale des Sportives Françaises". Je m'engage à respecter les statuts de l'Association et à me conformer à son règlement intérieur, dont j'ai pris connaissance et que j'ai signé. J'ai été informé(e) de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art.L321-4).

Mes données personnelles seront utilisées uniquement par la présidente de l'association et la secrétaire :

je concède

NOMN° adhérent/e (sur votre carte pour les anciens) :

(si votre chèque porte un autre nom, merci de le préciser au dos)

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE POSTALE :

.....

PROFESSION :

ADRESSE MAIL VALIDE (OBLIGATOIRE) :

Comment avez-vous connu l'ADSF :

N° PORTABLE :

SALLE * Bellan – Buffault – Espace 16 – Gauguin -- Masseran – Mourlon -- Jacques Bravo

DISCIPLINE * Aquagym – Gym – Badminton – Barre au sol – Pilates – Qi Gong – Stretching

*Entourez votre choix svp

JOUR(s) / HORAIRE(s) :/.....

Il est obligatoire de connaître les cours que vous fréquentez.

A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription/réinscription avec le règlement intérieur au verso, entièrement remplie, signée R/V.
- Chèque pour la cotisation annuelle (si nouvelle adhésion, faire un seul chèque).
- Carte d'adhérent(e) ou pour les nouveaux inscrits une photo d'identité pour la carte d'adhérent(e).

Fait à Paris, le

Signature



AMICALE DES SPORTIVES FRANÇAISES

Agrément ministériel n°07504ET0008

Maison des associations, 54 rue JB Pigalle, Boite 56, 75009 Paris
www.adsf-paris.fr / adsf.paris@gmail.com

RÈGLEMENT INTERIEUR

Toute adhésion à l'Amicale implique :

A) Obligations des Adhérent(e)s

1 – Remettre votre dossier complet d'inscription comprenant : ➤ la fiche d'inscription ou de ré-inscription signée et le règlement signé ➤ 1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) ou votre carte ➤ 1 adresse mail valide (si vous n'en avez pas, 2 enveloppes timbrées aux nom et adresse de l'adhérent) 2 – Se munir POUR CHAQUE COURS de sa carte d'adhésion à jour. 3 – S'habiller et se déshabiller exclusivement dans les vestiaires, selon les dispositions de la rentrée. 4 – Ne pas entrer en salle de sport avec des chaussures ou baskets utilisées en ville. 5 – Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de se munir d'une serviette ou d'un paréo pour couvrir son tapis de sol. 6 – Eteindre son téléphone portable.

B) Obligations des Professeurs

1 – Faire respecter les règlements intérieurs de l'ADSF et du gymnase par les adhérents. 2 – Faire l'appel, compter le nombre de participants du cours et l'inscrire sur la fiche de présence. 3 – Faire appliquer les consignes sanitaires en vigueur dans l'établissement (masque, distanciation...).

C) Obligations communes aux Adhérent(e)s et aux Professeurs

1 – Respecter les horaires de cours. 2 – Respecter les consignes de sécurité affichées par les centres sportifs.

D) Important

1 – Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. 2 – L'ADSF ne peut être tenue pour responsable des fermetures des établissements municipaux qui accueillent les cours. Et cela quelle qu'en soit la durée. 3 – Aucun remboursement de cotisation ne sera effectué. 4 – L'ADSF décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux. 5 – Intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer. (art. L321-4)

L'ADSF est une Amicale gérée par des bénévoles. Pour le bon fonctionnement des cours, l'implication de tous est indispensable.

Nom, Prénom, et signature